

DEPARTEMENT
du
TARN

ARRONDISSEMENT
de
CASTRES

CANTON
de
MAZAMET

Mairie d' AUSSILLON

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance Publique du 06 Juillet 2020

L'AN deux mille vingt, le six du mois de juillet le Conseil Municipal d'AUSSILLON, s'est assemblé à la Salle Charles Costis (art.9-ordonnance N°2020-562 du 13 mai 2020), sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 30 juin 2020 au nombre prescrit par la loi.

Présents : MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Leila ROUDEZ, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Chantal GLORIES, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Didier HOULES, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Josiane CASTRO, Serif AKGUN, Manon KLOUCHI, Gérald MANSUY, Armande GASTON, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Mahmoud NOUI, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Laurence ROUANET.

Procurations :

Philippe COLOMBANI	à	Marc MONTAGNE
Philippe PAILHE	à	Jérôme PUJOL
Françoise MIALHE	à	Leila ROUDEZ

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Nombre de membres en exercice : 29	Lors de la séance :		Absents : 0
	Présents : 26	Procurations : 3	
OBJET : Modification du règlement du service municipal de restauration scolaire du 1er degré			Date d'affichage : 08 juillet 2020

Vu la délibération en date du 28 septembre 2004 modifiée portant règlement de service du service municipal de restauration scolaire du 1^{er} degré,

Considérant qu'il convient de préciser une des conditions d'accès au service de la restauration scolaire dans le paragraphe « paiement et réservation des repas »,

M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la modification du règlement du service municipal de restauration scolaire du 1^{er} degré tel que proposé en annexe de la présente délibération

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** le règlement du service municipal de restauration scolaire du 1^{er} degré modifié et tel que proposé en annexe de la présente délibération.

Acte ayant acquis caractère
exécutoire à la date du
AUSSILLON, le
Le Maire,
Fabrice CABRAL.



Pour Extrait conforme,
Le Maire,
Fabrice CABRAL.